

AUTORISATION D'UTILISATION NON COMMERCIALE

John Q. Public
37 Buccaneer rd.

4511 Sample City

Spécimen

NUMÉRO CLIENT:

No Limits

La personne indiquée ci-dessus se voit délivrer – sans aucune limite dans le temps – un droit d'utilisation simple pour tous les titres de musique du (des) CD mentionné(s) ci-dessus de Highland Musikarchiv, afin de sonoriser des films, des vidéos, des DVD, des pièces radiophoniques ou des diaporamas, pour un usage et une représentation strictement privés (comme spécifié ci-dessous) et exclusivement non commerciaux.

Par cette autorisation, tous les droits d'utilisation et de représentation dans le monde entier sont transférés par l'auteur Joachim Lehberger, dans la mesure où l'intégration à l'un des autres médias mentionnés ci-dessus a été réalisée. Les droits d'exploitation ne sont pas transférés. Le droit d'utiliser la musique pour sonoriser des sites Internet privés est soumis à un accord distinct et n'existe, dès l'instant où cet accord a été passé, que si l'utilisateur garanti par sa programmation qu'il est exclu que le titre de musique seul puisse être appelé et enregistré (téléchargé) à titre distinct. L'utilisation commerciale de la musique à des fins publicitaires, que ce soit à la télévision ou à la radio, dans des spots publicitaires destinés à faire de la réclame pour des produits et des services vis-à-vis de tiers, ainsi que la reproduction de la musique sur des supports sonores et audiovisuels en tous genres dans un but lucratif est exclusivement autorisée aux détenteurs du document complémentaire « Autorisation d'utilisation commerciale ».

Les droits d'utilisation ou le cadre d'utilisation de ces autorisations n'incluent expressément pas l'utilisation de la musique de Highland Musikarchiv aux fins ou dans les contextes suivants:

- a) Faits sanctionnés pénalement
- b) afin de diffamer ou dévaloriser des produits, ou des personnes morales ou physiques
- c) ayant pour seul but l'exaltation de la violence.

Étant donné que, conformément au § 15 et suivants de la loi allemande sur la propriété littéraire et artistique (UrhG) l'auteur de la musique détient le droit exclusif d'exploitation matérielle de son œuvre et qu'il n'est pas membre d'une société de gestion collective (comme la GEMA¹, la SACEM ou autres), il suffira de présenter le présent document et il ne sera pas besoin de verser une redevance à une société de gestion collective pour l'utilisation de cette musique.

C'est l'auteur lui-même qui protège et défend tous les droits d'utilisation et d'exploitation. La représentation publique ou privée d'un film, d'une vidéo, d'une pièce radiophonique, d'un diaporama ou d'un DVD utilisant cette musique est interdite si l'utilisateur ne détient pas une autorisation signée de l'auteur et établie au nom de l'utilisateur. Ce document ne peut être transféré à une tierce personne.

Spécimen

Fuldata, le

Joachim Lehberger, auteur

¹ GEMA = Gesellschaft für musikalische Aufführungs- und mechanische Vervielfältigungsrechte = Société allemande pour la protection des droits de représentation et de reproduction mécanique d'œuvres musicales